



RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00244

Numéro SIREN : 397 667 262

Nom ou dénomination : DYVERGLASS

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2016 sous le numéro de dépôt 5251

« DYVERGLASS »

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 7.622,45 €

Siège social : ZI LA PALUD

Rue R. Diesel

83600 FREJUS

397 667 262 R.C.S FREJUS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE  
UNIQUE**

L'An Deux Mille Seize,  
Le 30 novembre à 15 heures,

Au siège social,

La société UNIVERS DU VERRE VAROIS, société à responsabilité au capital de 10.000 € dont le siège social est situé à FREJUS (83600) Résidence Les Coteaux – Bâtiment 1 – 1849 route du Gargalon, immatriculée au RCS de FREJUS sous le n°752 794 826, représentée par M. François MOURGUES, gérant,

Associée unique de la Société à Responsabilité Limitée « DYVERGLASS »,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Démission de Monsieur François CHAUDEY de ses fonctions de gérant à compter de ce jour,
- Désignation de Monsieur François MOURGUES en qualité de gérant, à compter de ce jour,
- Mise à jour des statuts suite à la cession de parts sociales intervenue ce jour,
- Pouvoirs.

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur François CHAUDEY de ses fonctions de gérant, à compter de ce jour.

Il lui est donné entier quitus de sa gestion.

MF

## DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de désigner, en qualité de gérante, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

**Monsieur François MOURGUES** née le 24 mars 1962 à Pontivy (56), de nationalité française, demeurant à Fréjus (83600) Résidence Les Coteaux Bât. 1 1849, route du Gargalon.

Monsieur François MOURGUES déclare n'être frappé d'aucune incapacité prévue par les lois et règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions.

## TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de mettre à jour l'article 7 des statuts suite à la cession de parts sociales intervenue ce jour :

### Article HUIT – PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à la somme de 7.622,45 Euros, divisé en 500 parts sociales de 15,24 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 500 et attribuées en totalité à la société UNIVERS DU VERRE VAROIS.

## QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de procéder à toutes formalités légales en conséquence des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et la nouvelle gérante.

Pour la société UNIVERS DU VERRE VAROIS

M. François MOURGUES



M. François MOURGUES

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

